

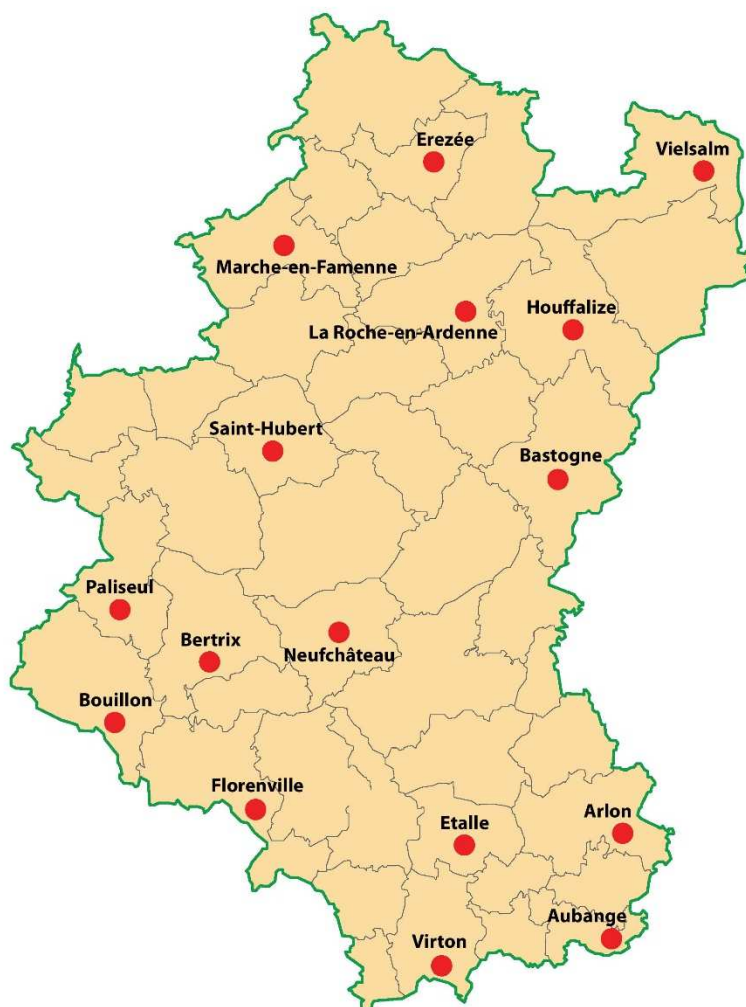


ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG

Depuis le 1er janvier 2015, la Zone de Secours Luxembourg est l'une des 34 zones de secours de Belgique.

Elle a la particularité d'être une zone unique couvrant les 44 communes de la province. Elle est composée de **16 postes de secours**. La distance à vol d'oiseau entre le point le plus au nord de la zone et le point le plus au sud est approximativement de 104 kilomètres. Transversalement, d'Est en Ouest, la distance est d'environ 74 kilomètres.

La superficie totale du territoire de la zone de secours s'étend sur **4400 km²**.
À ce jour, la Zone se compose de 659 agents.



Nids de guêpes

Consulter le site de la zone de secours Luxembourg : <https://www.zslux.be>

Compléter le formulaire de [demande d'intervention pour un nuisible](#) (guêpes, abeilles, frelons)

! IMPORTANT !

Pour rappel, cette intervention s'élève à 46 €.

Ce montant ne doit pas être réglé directement aux pompiers sur place mais vous sera facturé ultérieurement, par la Zone de Secours Luxembourg, à l'aide d'un bulletin de virement qui vous parviendra par courrier postal.

Il est conseillé d'attendre 48 heures pour que la destruction soit complète. Après ce délai et au maximum 7 jours après le passage des pompiers, si vous constatez une reprise d'activité, nous vous invitons à nous transmettre une nouvelle demande d'intervention. Dans ce cas, et uniquement lorsque les pompiers sont déjà intervenus sur ce nid, le second passage ne vous sera pas facturé.

Nous vous informons également qu'au cours de cette intervention, l'équipe utilisera une poudre blanche radicale dont les effets perdurent durant 24 heures. Veillez donc à tenir le lieu d'intervention à l'écart de vos enfants et/ou animaux de compagnie. Notez également qu'un insecte mort est toujours susceptible de piquer.

Si vous souhaitez modifier ou annuler votre demande d'intervention, veuillez cliquer sur le lien du second e-mail que vous recevrez après cette validation.